

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 mars 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2019-03-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

Rs.2019-03-073

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 04 mars 2019 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER:**

#### **9.3 Soumission pour l'émission de billets**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-074

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2019.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2019, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE**

Rs.2019-03-075

### **PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.**

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 8 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-076

### **DEMANDE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE INC.**

Attendu que le Centre de bénévolat d'Acton Vale Inc. demande à la Ville d'Acton Vale, une participation financière, afin d'assurer la continuité des services dans la MRC d'Acton;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500.00 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Centre de bénévolat d'Acton Vale Inc. à titre de participation financière, afin d'assurer la continuité des services dans la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-077

**DEMANDE DE COLLABORATION DE LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE.**

Attendu que dans le cadre de la campagne Municipalité alliée contre la violence conjugale, l'organisme La Clé sur la Porte propose de tenir dans la municipalité une conférence gratuite intitulée ***Pour une société sans violence conjugale;***

Attendu que la Fondation la Clé sur la Porte demande la collaboration de la Ville au niveau logistique pour le lieu et la publicité de l'évènement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de collaborer au niveau logistique pour le lieu et la publicité de l'évènement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-03-078

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MICHEL GAUTHIER, AU NOM DE LES PARA, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que les PARA organiseront des soirées musicales qui auront lieu du 2 juillet au 13 août 2019 au parc Roger LaBrègue;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des soirées musicales du 2 juillet au 13 août 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-079

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ACTON.**

Attendu que la MRC souhaite élaborer un document de planification dans le but de mettre en valeur les activités des secteurs agricole et forestier de son territoire;

Attendu que le MAPAQ a mis en place le programme Territoires : Priorités bioalimentaires ayant comme objectif général d'accroître le développement et la mise en valeur du secteur bioalimentaire selon les priorités territoriales établies;

Attendu que le volet 1 dudit programme vise à doter les MRC d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui définit les priorités de développement du secteur bioalimentaire;

Attendu que l'aide financière accordée peut atteindre 50% des dépenses admissibles engagées par la MRC, jusqu' à concurrence de 50 000 \$;

Attendu que la démarche d'élaboration d'un PDZA permet d'appuyer la mobilisation des acteurs engagés dans le développement du secteur bioalimentaire afin qu'ils établissent une vision commune et qu'ils planifient la réalisation d'actions prioritaires;

Attendu que notre municipalité a été identifiée par la MRC d'Acton comme un partenaire de la démarche;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'appuyer le projet d'élaboration du PDZA de la MRC d'Acton, tel que présenté dans la demande d'aide financière déposée dans le cadre du volet 1 du programme Territoires : Priorités bioalimentaires pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-080

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2018-10-367.**

Attendu que le conseil a adopté la résolution 2018-10-367 en date du 15 octobre 2018 et qu'il y aurait lieu d'apporter une modification à ladite résolution, pour y lire:

Attendu que le Service des incendies entend vendre leur VTT de marque Kawasaki Brute Force 750, année 2007, **avec la remorque artisanale, année 2011;**

Attendu que le Service des incendies de St-Valérien-de-Milton a démontré son intérêt pour l'achat de **ces derniers;**

Attendu qu'après vérifications, le VTT de marque Kawasaki Brute Force 750, année 2007 **avec remorque artisanale année 2011**, a une juste valeur marchande de 7 000 \$;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la modification de la résolution 2018-10-367 pour que soit inclus dans la vente du VTT de marque Kawasaki Brute Force 750, année 2007, **la remorque artisanale année 2011** au Service des incendies de St-Valérien-de-Milton pour un montant de 7 000 \$ plus taxes;

Que le VTT et **la remorque** sont vendus tels que vus sans garantie légale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-081

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE TROIS FACTURES À LA MRC D'ACTON POUR DES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU.**

Attendu que des travaux sont, soit partiellement complétés dans le cours d'eau Despault;

Attendu que des travaux sont, soit partiellement complétés dans le cours d'eau Cyr, branches 2 et 4;

Attendu que des travaux sont, soit partiellement complétés dans le cours d'eau Leclerc;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera des règlements de tarification des dépenses pour les travaux des cours d'eau Despault, Cyr, branches 2 et 4 et Leclerc;

Attendu que le total des trois factures s'élève à 5 237.68 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 080.57 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture portant le numéro CRF1900018, émise à cet effet par la MRC d'Acton;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 098.31 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture portant le numéro CRF1900016, émise à cet effet par la MRC d'Acton;

D'autoriser une dépense d'un montant de 58.80 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture portant le numéro CRF1900022, émise à cet effet par la MRC d'Acton;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-082

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 630 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME CELINE TIMMONS ET M. JOEL BISAILLON**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Céline Timmons et M. Joël Bisailon** le lot 6 194 630 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 855.3 mètres carrés, au prix de 41 429.85 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Céline Timmons et M. Joël Bisailon** ont versé un montant de 2 071.50 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 26 février 2019;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-083

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX D'EAU – PARC DE LA PISCINE RUE PION**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux d'eau – Parc de la piscine rue Pion.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2019-03-084

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 31 janvier 2019 au 26 février 2019	71 005 35 \$
• Paiements par AccèsD du 01 février 2019 au 26 février 2019	201 742.43 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2019	130 947.86 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de février 2019	136 938.37 \$
<b>Grand Total</b>	<b>540 634.01\$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-085

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 859 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 MARS 2019.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 859 700 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
147-2007	99 300 \$
201-2010	350 800 \$
307-2017	127 016 \$
307-2017	52 284 \$
333-2018	230 300 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 201-2010, 307-2017 et 333-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>59 800 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>61 700 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>64 100 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>66 500 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>68 700 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>538 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 201-2010, 307-2017 et 333-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



**SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

Date d'ouverture :	4 mars 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 mars 2019
Montant :	859 700 \$		

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 mars 2019, au montant de 859 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 800 \$	2,45000 %	2020
61 700 \$	2,50000 %	2021
64 100 \$	2,60000 %	2022
66 500 \$	2,70000 %	2023
607 600 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,56200 Coût réel : 3,12913 %

## 2 -CD D'ACTON VALE-RIVIERE-NOIRE

59 800 \$	3,21000 %	2020
61 700 \$	3,21000 %	2021
64 100 \$	3,21000 %	2022
66 500 \$	3,21000 %	2023
607 600 \$	3,21000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,21000 %

## 3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

59 800 \$	3,26000 %	2020
61 700 \$	3,26000 %	2021
64 100 \$	3,26000 %	2022
66 500 \$	3,26000 %	2023
607 600 \$	3,26000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,26000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 mars 2019 au montant de 859 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 147-2007, 201-2010, 307-2017 et 333-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,56200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-087

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2019.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 27 février 2019 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2019;

Attendu que six (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 19 841.70 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2019;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Entreprise R & M** au coût suivant :

- 48.37 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;
- 207.57 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 207.57 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 2<sup>e</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 207.00 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 3<sup>e</sup> coupe sur approximativement 54 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-088

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2019.**

Attendu que la Ville a procédé, le 27 février 2019 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2019;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 478 444.80 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-xxx-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2019;

Considérant qu'il y a un changement de trajet sur la piste cyclable et que nous devons avoir l'approbation du ministère des Transports pour ce nouveau trajet, les travaux décrits aux points 1.4 et 3.7 du bordereau de soumission sont conditionnels à l'approbation du changement de trajet sur la piste cyclable par le ministère des Transports;

De financer ces dépenses comme suit :

17 166.00 \$	Financé par les surplus affectés
203 234.00 \$	Financé par les fonds de carrières et sablières
39 930.00 \$	Financé par le fonds général
218 144.80 \$	Financé par le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Sintra Inc.** au coût de 478 444.80 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-089

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES, POUR L'EXERCICE 2019.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 27 février 2019 à 14 h00 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2019;

Attendu que huit (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 34 601.31 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-355-00 639 (22 357.45\$) et 02-701-50-521 (12 243.86\$) sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2019;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Société de marquage du Québec (SMQ) en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 27 février 2019 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 34 601.31 \$, plus taxes;

De compenser une partie de cette dépense au montant de 10 000.00 \$ soit :

5 000.00 \$ à même le poste 02-160-00-999 réserve d'opération  
5 000.00 \$ à même le poste 02-701-50-522

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-090

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON**

Attendu que la Ville a procédé, le 30 janvier 2019 à 14 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour les travaux de réfection de la rue de Roxton;

Attendu que la Ville a reçu DOUZE (12) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Olivier St-Amour, ingénieur de la firme EXP;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 2 914 554.44 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 22-300-10-000 et 22 400-10-000 pour les travaux de réfection de la rue de Roxton;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 222-2018;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Excavation Mc B.M. inc.** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 30 janvier 2019 pour les travaux de réfection de la rue de Roxton au coût de 2 914 554.44\$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-091

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER/ CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS/BIBLIOTHÈQUE/HÔTEL DE VILLE/CENTRE SPORTIF ET LA GARE**

Attendu que la Ville a procédé le 27 février 2019 à 13h30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le contrat d'entretien ménager pour le Carrefour des générations, la Bibliothèque, l'Hôtel de Ville, le Centre sportif, et la Gare contrat de 2 ans;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions ;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisillon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 32 772.00 \$, annuel, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx 419 pour le contrat d'entretien ménager, pour le Carrefour des générations, la Bibliothèque, l'Hôtel de Ville, Centre sportif et la Gare , contrat de 2 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Services d'entretien Denise Brousseau Inc. au coût de 32 772.00 \$ annuel, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2019-03-092

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. MICHAEL DUCHARME).**

Considérant que monsieur Michael Ducharme, désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour le dézonage agricole d'une superficie totale de 3 781.4 mètres carrés sur le lot 2 328 797, afin de pouvoir construire une résidence familiale;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-093

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. LEWIS AUBE).**

Considérant que monsieur Lewis Aubé, désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande afin d'acquérir une partie du lot 2 329 412 appartenant à André Gagnière et Lise Biron pour agrandir sa propriété. La superficie demandée est de 1 329,0 mètres carrés composée d'une partie de la rivière Noire d'une superficie de 858 mètres carrés et d'une partie gazonnée d'une superficie de 471 mètres carrés;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**VARIA.**

Rs.2019-03-094

**VOTE DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR RÉAL DESMARAIS.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Réal Desmarais pour sa nomination « Personnalité bénévole de l'année lors d'une soirée hommage tenue samedi le 02 mars dernier par le Club des Lions d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-095

**VOTE DE FÉLICITATIONS À RAPHAEL GRAVEL.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations à Raphael Gravel et sa partenaire Charlotte Morin, qui ont remporté, lors des Jeux du Québec 2019, la médaille d'argent dans la catégorie danse juvénile en patinage artistique.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2019-03-096

## **VOTE DE FÉLICITATIONS À LA FERME BELJACAR**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de féliciter la ferme Beljacar qui s'est classée en 12<sup>e</sup> position au Canada – parmi environ 7 000 troupeaux, selon le palmarès 2018 des meilleurs troupeaux laitiers établi par les centres d'expertise Can West DHI et Vlacta et qui occupe la première place au pays chez les fermes robotisées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Jean-François Guilbeault	• Veut expliquer sa demande de modification au règlement de zonage qu'il a déposée au CCU
Pierre Bond	• Question concernant l'item 14.2
Karl Bott	• Nouvel arrivant – Demande quel membre du conseil représente son district électoral

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12).

Éric Charbonneau  
Maire

Maryse Ouellette  
Greffière adjointe

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date